



Esserts-Blay  
Savoie

## ARRÊTÉ MUNICIPAL 2025-050-U

portant arrêt des travaux d'édification d'une clôture sur la propriété de la société TRAVAUX ET CARRIERES aux lieux-dits BETTIE et AU REVERS

Le maire d'Esserts-Blay,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé le 26/03/2015, modifié le 23/06/2016,

Vu la délibération 2017-06-00012 du conseil municipal du 14 septembre 2017 décidant de soumettre l'édification des clôtures à une déclaration préalable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R421-12 du code de l'urbanisme,

Considérant que la société TRAVAUX ET CARRIERES, 1327 avenue de la Houille Blanche - 73000 Chambéry, n'a pas déposé de déclaration préalable à l'édification d'une clôture sur sa propriété sise aux lieux-dits BETTIE et AU REVERS,

ARRÊTE :

Article 1 : Les travaux d'édification d'une clôture sur la propriété de la société TRAVAUX ET CARRIERES, 1327 avenue de la Houille Blanche - 73000 Chambéry, sise aux lieux-dits BETTIE et AU REVERS, sont arrêtés.

Article 2 : La société TRAVAUX ET CARRIERES peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de notification. A cet effet elle peut saisir le tribunal administratif de Grenoble d'un recours contentieux.

Article 3 : Le maire d'Esserts-Blay, la gendarmerie d'Albertville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation est adressée à la société TRAVAUX ET CARRIERES.

Fait à Esserts-Blay, le 4 août 2025

Le maire  
Raphaël THEVENON



Transmis au contrôle de légalité le 4 août 2025

Publié sur le site internet de la commune [www.esserts-blay.fr](http://www.esserts-blay.fr), le 4 août 2025